



Voyage d'étude

Thème : Mobiliser plus et mieux le bois

Du mercredi 5 au jeudi 6 juillet 2017

Objectifs du voyage d'étude → permettre à l'élu de :

- Prendre conscience du double positionnement de la commune à la fois en tant que producteur et consommateur
- Identifier en tant que producteur et propriétaire de bois, son rôle dans le processus de commercialisation du bois
- Connaître les avantages et les inconvénients des modes de commercialisation des bois
- Être capable en conclusion du voyage d'étude de faire les meilleurs choix pour valoriser les bois de la forêt communale
- Faire le lien entre la forêt et les outils de transformation du territoire

Mercredi 5 juillet 2017 - Thème de la journée :

Mobilisation des bois

- 6H30 :** **Point de rendez-vous n°1 → Gardanne** (Valabre - Parking de l'Entente pour la forêt méditerranéenne)
- 6h45 – 8h00 :** **Trajet Gardanne – Sisteron**
- 8h00 :** **Point de rendez-vous n°2 → Sisteron** (Zone Val de Durance – 11 Allée des Genêts - Parking de la maison de l'Entreprise)
- 8h15 – 11h45 :** **Trajet Sisteron – Les Allues (73)**
- 11h45 – 12h15 :** **Présentation du chantier visité l'après-midi**
- Contexte local
 - Fonctionnement de l'exploitation en bois façonné
- 12h30 – 14h00 :** **Repas offert par la Mairie des Allues**
- 14h30– 16h30 :** **Visite d'une coupe en régie avec tri des bois et vente en contrat d'approvisionnement en forêt communale des Allues**

La commune des Allues possède une forêt d'une surface de 1200 ha. Elle est composée en majorité d'Epicéa de différentes qualités. Afin de valoriser au mieux les bois de sa forêt, la collectivité réalise ses coupes en régie et procède au tri du bois. De plus, dans une logique de circuit court, les produits de la coupe alimentent deux scieries locales via des contrats d'approvisionnement.

➔ Retour d'expérience **en forêt d'un élu de la commune sur ses motivations**, les avantages de la démarche et ses points faibles

Intervenants : Elu en charge de la forêt de la commune, ONF (responsable local), entreprise de travaux forestiers qui réalise la coupe

- 16h30 – 17h30 :** **Echanges suite à la visite de terrain :**
- Fonds d'amorçage proposé par le Département de Savoie, en réponse au besoin d'avance de trésorerie
 - Modes de commercialisation des bois et circuits courts

Intervenants : Communes forestières PACA, Président des Communes forestières Savoie, Département de Savoie

- 17h30– 18h15 :** **Trajet vers l'Hôtel**
- 18h30 – 19h30 :** **Visite culturelle locale : dégustation de produits du terroir**
- 20h00:** **Repas pris en commun**

Jeudi 6 juillet 2017 – Thème de la journée : Valorisation des bois en circuit court

- 8h15 – 8h45 :** **Briefing de la journée**
- 8h45 – 09h45 :** **Trajet jusqu'à Saint-Martin-de-la-Porte**
- 09h45 – 10h45 :** **Visite du parc à bois des Œillettes**

Le parc à bois des Œillettes, géré par l'ONF, existe depuis 1996. Il est la propriété de la communauté de communes Maurienne Galibier et a pour objectif de mieux valoriser les produits des forêts mauriennes qui présentent de multiples contraintes. Chaque année, se sont en moyenne 7 400m³ de bois qui y transitent notamment du Pin, de l'Epicéa et du Mélèze de toutes qualités (tri du bois).

- 10h45 – 12h15 :** **Trajet jusqu'à Saint Paul de Varcès**
- 12h15 – 13h30 :** **Déjeuner en commun au restaurant**
- 13h45 – 14h45** **Conférence/échanges sur l'initiative Alp Lignum**

La société Alp Lignum, constructeur de maison en bois et de bâtiment en bois a été créée en 2014. C'est un groupement d'entreprises locales issues de la première et la seconde transformation du bois (bureaux d'études, scieries, entreprises de charpente, etc.) qui se sont regroupées afin de mutualiser leurs ressources technico-commerciales (recherche et développement, passage au numérique, devis standardisés, taille numérique, séchage, etc.).

→ **Présentation de l'entreprise par des associés.**

- 15h00 – 16h30 :** **Visite de la scierie Nier**

La scierie Nier est une scierie qui fait partie de la société AlpLignum. Elle transforme annuellement environ 10 000 m³ de bois. Elle possède actuellement un contrat d'approvisionnement avec l'ONF alimenté par des bois issus de forêts communales et domaniales. Elle est également certifiée Bois des Alpes.

→ **Retour de Monsieur Nier sur les motivations qui l'ont poussé à contractualiser pour son approvisionnement en bois et l'intérêt qu'il porte à la certification Bois des Alpes**

- 16h30 – 17h00 :** **Débriefing de la journée**
- 17h00 – 19h15 :** **Trajet Saint Paul de Varcès – Sisteron**
- 19h15 :** **1^{er} dépôt au point de rendez-vous**
- 19h15 – 20h30 :** **Trajet Sisteron – Gardanne**
- 20h30 :** **2^e dépôt au point de rendez-vous**

Modalités pratiques

Inscription

Inscription obligatoire auprès des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, en renvoyant le bulletin d'inscription et le chèque de règlement **avant le 20 juin 2017**. Sans règlement, l'inscription ne pourra être prise en compte.

Lieux de rencontre

Deux rendez-vous sont prévus :

- Le premier est fixé à **Sisteron** : Zone Val de Durance – 11 Allée des Genêts - Parking de la maison de l'Entreprise
- Le second rendez-vous est fixé à **Gardanne** : Valabre - Parking de l'Entente pour la forêt méditerranéenne

Contacts

Pour tout renseignement sur le déplacement, l'organisation et les inscriptions veuillez vous rapprocher de :

Lucile PERDEREAU - 04 42 51 54 32 – lucile.perdereau@communesforestieres.org

Julien LOPEZ - 04 92 34 64 42 ou 06 37 23 79 93 – julien.lopez@communesforestieres.org

Nombre de participants

Nombre de places **limité à 20 personnes**. Les inscriptions accompagnées du règlement seront retenues par ordre d'arrivée.

Trajet

Le trajet sera effectué en minibus et/ou voiture.

Organisation et prise en charge des frais

Ce déplacement est organisé par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les frais de déplacements, hébergement et restauration seront réglés sur place par les Communes forestières.

En contrepartie, une participation forfaitaire est demandée :

- 150 € pour les non adhérents aux Communes forestières ;
- 50 € pour les adhérents aux Communes forestières.

Cette participation est à régler à l'inscription. Compte tenu des frais de réservation engagés à l'avance, les frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas de désistement après le 20 juin 2017.

Bulletin d'inscription

Mobiliser plus et mieux le bois Voyage d'étude en Savoie – 5 et 6 juillet 2017

Monsieur/Madame :

Organisme :

Fonction :

Adresse :

Téléphone portable (obligatoire) :

Mail :

Participera au voyage d'étude de 5 et 6 juillet 2017 en Savoie

Souhaite partir de Sisteron Gardanne

est adhérent aux Communes forestières et règle la participation aux frais d'un montant de 50 €

n'est pas adhérent aux Communes forestières et règle la participation aux frais d'un montant de 150 €

Je soussigné(e) avoir pris connaissance des modalités de participation à ce voyage et m'engage à régler la participation financière qui me sera demandée.

Fait à le

Chèque à l'ordre de : URACOFOR PACA – une facture sera transmise à réception
(En cas de désistement après le 20 juin les frais d'inscription ne seront pas remboursés)

Bulletin à retourner par courrier accompagné du règlement à Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur / Pavillon du Roy René / CD7-Valabre / 13120 Gardanne

Contacts / renseignements :
Tél : 04 42 51 54 32 ou 04 92 34 64 42
Fax : 04 42 51 03 88
lucile.perdereau@communesforestieres.org
julien.lopez@communesforestieres.org